

Projet d'usine de production de batteries à Billy-Berclau - Douvrin _

Concertation du 25 février au 23 avril 2021

REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE ACC AU BILAN DES GARANTS - 24 juin 2021



Ce projet est soutenu financièrement par



Ce document présente le bilan de la concertation tiré par le Maitre d'ouvrage ACC. Il apporte des réponses aux recommandations des garants Etienne BALLAN et Anne GIRAULT





Table des matières

Préambule	3
La concertation en chiffres	3
1. Présentation du maître d'ouvrage et du projet soumis à la concertation_	4
1.1. Le maitre d'ouvrage ACC_.....	4
1.2. Le projet d'usine de production de batteries de Billy-Berclau - Douvrin_	6
2. Rappels sur la démarche de concertation préalable_.....	7
2.1. Les objectifs de la concertation_.....	7
2.2. Déroulement et modalités de la concertation_.....	8
3. Les enseignements de la concertation pour ACC et premiers engagements.....	9
3.1. Enseignements sur la concertation_.....	9
3.2. Enseignements sur l'opportunité du projet_.....	10
3.3. Enseignements sur la mise en œuvre du projet_.....	10
3.4. Engagements d'ACC_.....	12
4. Les réponses aux recommandations des garants	16
Recommandation 1 : de l'intérêt des concertations préalables_.....	16
Recommandation 3 : sur la continuité de l'information du public_.....	16
Recommandation 5 : sur les typologies de véhicules dans lesquels les produits d'ACC seront utilisés_.....	17
Recommandation 7 : sur l'émergence d'une filière de recyclage des batteries_.....	17
Recommandation 9 : sur l'étude de dangers_.....	19
Recommandation 10 : sur les activités de R&D dans les Hauts-de-France_.....	19
Recommandations 11, 12 et 13 : sur l'emploi_.....	20
5. Conclusions du maître d'ouvrage	21



Préambule

Pour développer le projet ambitieux que représente l'usine ACC de production de batteries de Billy-Berclau - Douvrin, innovant à bien des égards, le dialogue avec la population et les parties prenantes locales revêt une importance fondamentale pour ACC. C'est pourquoi l'entreprise s'est engagée pleinement dans la concertation qui s'est tenue du 25 février au 23 avril 2021, sous l'égide des deux garants désignés par la Commission nationale du débat public, Etienne Ballan et Anne Girault. Cette concertation, préalable à l'enquête publique sur un projet plus détaillé et qui devrait intervenir à l'automne 2021, nous a permis de partager avec la population et les acteurs du territoire notre vision industrielle et de présenter le projet à un stade très précoce. Cette concertation a donné aussi l'occasion à la direction et aux équipes d'ACC de répondre à toutes les questions posées, de recueillir les remarques et les observations du public afin d'en tirer des enseignements utiles pour la suite du projet.

Il s'agissait d'un exercice totalement inédit pour l'entreprise, créée en septembre 2020, qui a détaché une chargée de concertation à temps plein sur la préparation et l'organisation de cet exercice et a investi un budget de plus de 300 000 euros dans les différents outils d'information et modalités de concertation afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance du projet et de pouvoir exercer son droit à la participation. La complétude et la précision du contenu mis à disposition, et le nombre important de modalités proposées ont été possibles grâce à l'exigence des garants qui ont fait profiter ACC de leur expérience, en se montrant d'une grande disponibilité avec des échanges hebdomadaires avec le maître d'ouvrage. ACC les remercie pour leur implication.

Nous tenons à saluer SYSTRA et Happy Day pour la qualité de la mise en œuvre des modalités de la concertation, qui a grandement contribué à la satisfaction témoignée par les participants aux événements organisés et par les garants.

La concertation en chiffres

LES CHIFFRES CLES DE LA PARTICIPATION :

- ↳ **1900 connexions** enregistrées sur le site internet
- ↳ **Une vingtaine** de questions posées via le site de la concertation
- ↳ **Une dizaine d'avis et de contributions** déposés sur le site de la concertation
- ↳ Les rencontres de proximités ont permis d'échanger oralement avec **plus de 200 personnes**
- ↳ **126 réponses** au guide d'entretien utilisé pour recueillir les arguments lors des rencontres de proximité
- ↳ **Près de 400 réponses** au questionnaire de la concertation recueillies via le site de la concertation
- ↳ **Plus de 300 réponses** aux cartes T
- ↳ En tout plus de **800 participants** aux événements publics
- ↳ **Plus de 6000 auditeurs** lors de l'émission sur Radio Plus et **1300 personnes** ont visionné l'émission spéciale sur Télé Gohelle.





1. Présentation du maître d'ouvrage et du projet soumis à la concertation_

1.1. Le maitre d'ouvrage ACC_

À l'été 2020, Saft, PSA et Opel ont créé une co-entreprise, ACC (*Automotive Cells Company*). Cette association a concrétisé leur volonté d'unir leur savoir-faire pour créer un acteur mondial de référence dans le développement et la fabrication de batteries pour l'industrie automobile au meilleur niveau de performance dès 2023. Cette alliance franco-allemande est également motivée par l'objectif de retrouver une souveraineté industrielle de l'Europe dans le domaine de la mobilité électrique et ainsi contribuer à atteindre les objectifs de transition énergétique et de mobilité décarbonée.

Saft apporte son expertise en matière de recherche et développement et d'industrialisation de batteries, et le Groupe PSA sa connaissance du marché automobile et son expérience de la production en grande série.

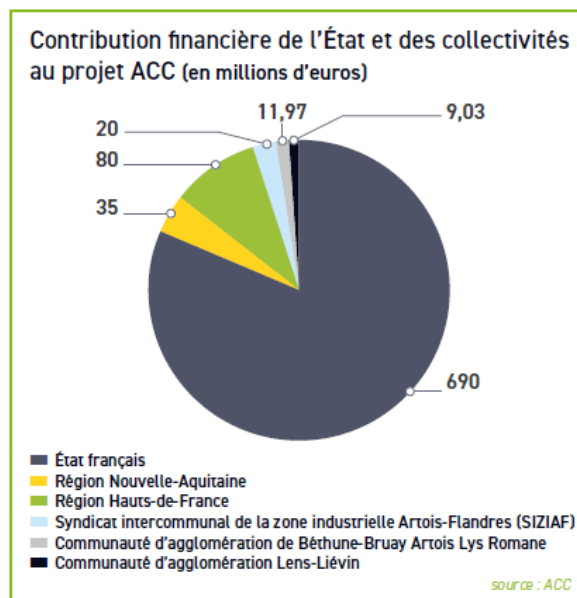
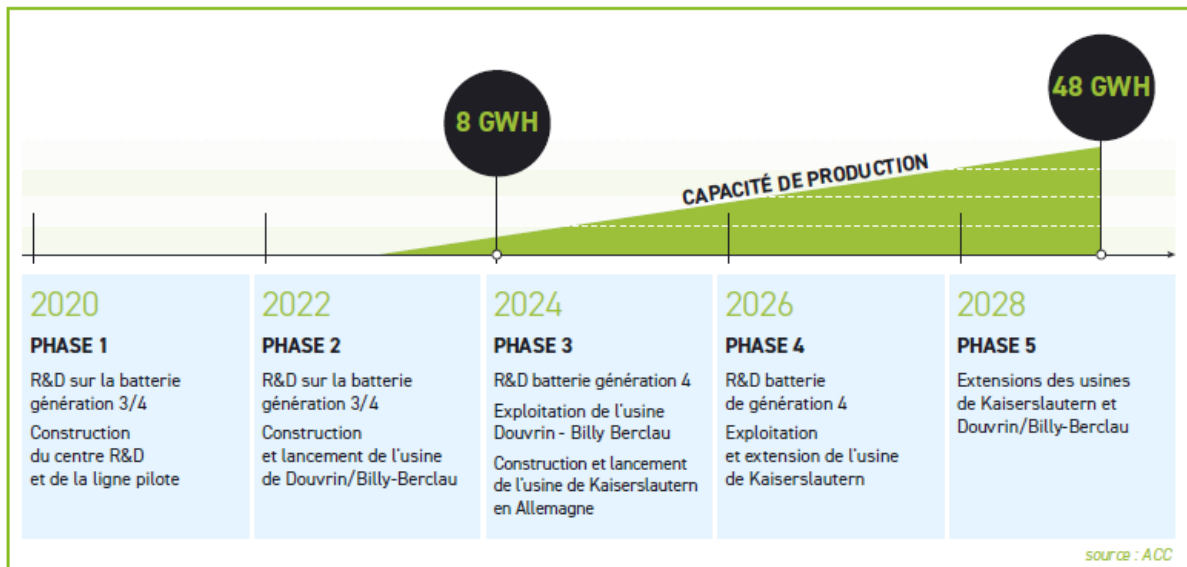
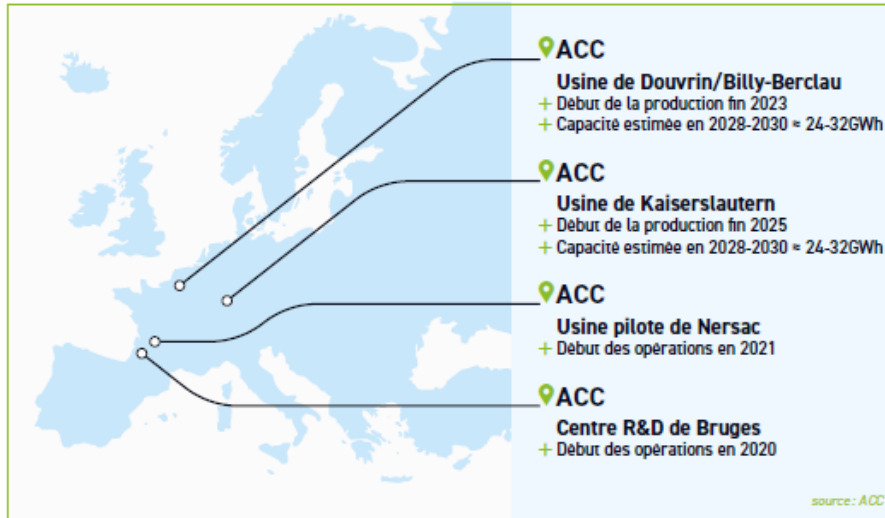
Le projet d'ACC se décline en trois grandes phases :

- ↘ le déploiement de la recherche & développement avec la construction d'un centre de R&D à Bruges, près de Bordeaux et d'une usine pilote à Nersac, près d'Angoulême ;
- ↘ la construction de l'usine de production de batteries à Billy-Berclau - Douvrin dans la région Hauts-de-France ;
- ↘ la construction d'une seconde usine de production de batteries en Allemagne à Kaiserslautern.

À l'horizon 2030, l'usine de Billy-Berclau - Douvrin et l'usine de Kaiserslautern auront une capacité cumulée d'environ 48 GWh. Cela permettra la production de batteries pour 1 million de voitures par an. In fine, ce sont près de 5 milliards d'euros d'investissement qui devront être mobilisés pour réaliser cet ambitieux programme.

Le projet ACC dans son ensemble bénéficie de subventions des États français et allemand et des collectivités territoriales. Dans le cadre du Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC), l'État français apportera une contribution de 690 millions d'euros à ACC pour l'ensemble de ses activités d'innovation et de déploiements industriels en France (centre de Recherche et Développement de Bordeaux, usine test de Nersac, site de Billy-Berclau - Douvrin). Le financement public total des États français et allemand est proche de 1.3 milliard d'euros, soit 26 % de l'investissement total de 5 milliards d'euros pour l'ensemble du projet ACC (centre de R&D, ligne pilote et 6 blocs de production) jusqu'en 2030. Au-delà des contributions publiques, près de 3.7 milliards d'Euros d'investissement des projets ACC d'ici 2030 seront financés par les capitaux propres, de l'endettement ou de l'autofinancement.





1.2. Le projet d'usine de production de batteries de Billy-Berclau - Douvrin_

Le projet d'ACC sur le site de Billy-Berclau - Douvrin consiste à construire une usine de production de cellules et modules de batteries pour les véhicules électriques. Le site est à cheval sur les communes de Billy- Berclau et de Douvrin, à proximité de Lens et Béthune dans le Pas-de- Calais.

Le projet soumis à concertation pour l'usine de Billy-Berclau - Douvrin prévoit un premier bloc d'une capacité d'au moins 8 GWh en 2023, puis entre 2023 et 2028 la construction progressive des autres blocs pour atteindre au total en France une capacité de 24 à 32 GWh.

Le projet s'appuie sur des activités de Recherche et Développement à Bruges, à côté de Bordeaux (33) et sur une usine pilote à Nersac, à côté d'Angoulême (16). Il vise à créer un acteur européen de référence pour la conception et la fabrication de batteries innovantes pour approvisionner les constructeurs de véhicules électriques, dans les meilleures conditions techniques, économiques et environnementales.

Le projet bénéficiera d'aides publiques françaises (État et collectivités territoriales des Hauts-de-France et de Nouvelle-Aquitaine) et allemandes dans le cadre d'un Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC).

Montant de l'investissement total d'ACC en France et en Allemagne d'ici 2030 : environ 5 milliards d'Euros dont 26 % de financements publics.

L'usine de Douvrin/Billy-Berclau :

Nouvelle usine
sur un terrain de **34 ha**
sur un site industriel existant

3 à 4 blocs
de production en 2030

Capacité de production
d'au moins **8 GWh**
par bloc, soit 24 à 32 GWh d'ici 2030

Plus de 2 milliards
d'investissement

**Un bloc de 8 GWh permet de produire des cellules et modules de batteries pour équiper entre 75000 et 150 000 véhicules par an.*

Entre
1 400 et 2 000
emplois directs

potentiels sur le site en 2030
(sans compter les sous-traitants et les fournisseurs),
estimation sous réserve de la compétitivité réelle
d'ACC et de la demande de batteries
du futur marché automobile européen.

Un chantier
de **18 mois**

pour la 1^{re} phase, mobilisant
en moyenne 350 à 400 personnes/an

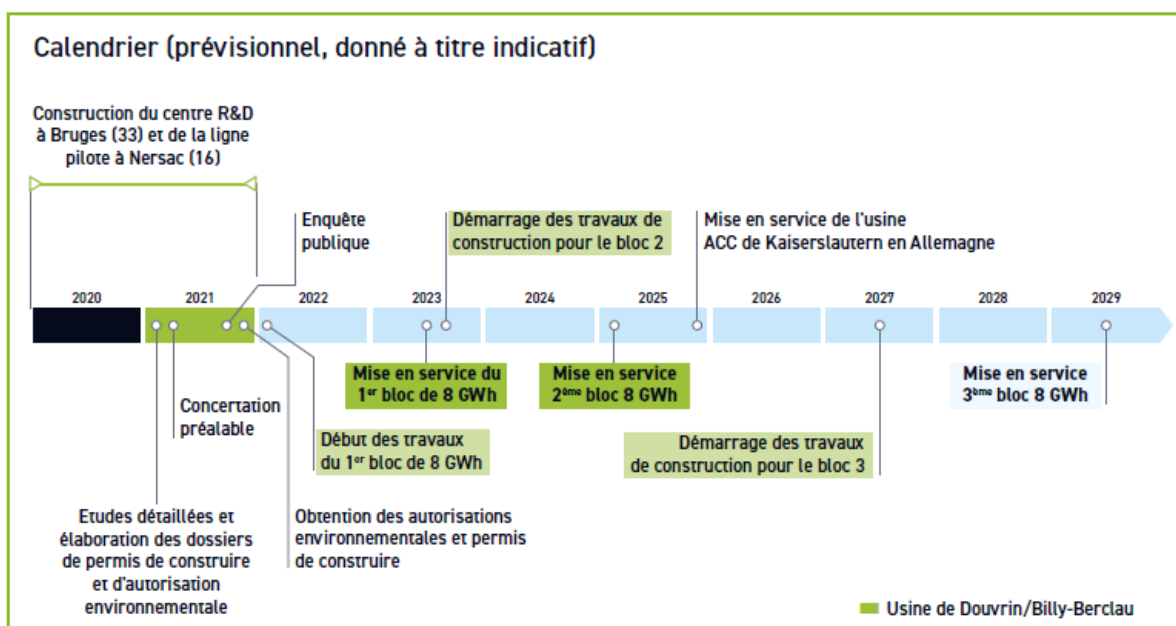
Démarrage de la production
avant la fin
de l'année **2023**

Les investissements d'ACC pour l'usine de production de batteries de Billy-Berclau - Douvrin devraient être supérieurs à 2 milliards d'euros. Le coût de construction du premier bloc de l'usine de Billy-Berclau -

Douvrin prévu pour 2023, objet de la concertation préalable, est estimé entre 500 et 600 millions d'euros. Le développement progressif de l'usine pour atteindre 3 blocs à l'échéance 2028, représenterait un investissement d'environ 500 à 600 M€ par bloc.

Les collectivités locales des Hauts-de-France contribuent au projet d'usine avec la répartition suivante :

- Région des Hauts-de-France : 80 millions d'euros ;
- Syndicat intercommunal de la zone industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) : 20 millions d'euros ;
- Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane : 11,97 millions d'euros ;
- Communauté d'agglomération Lens-Liévin : 9,03 millions d'euros.



2. Rappels sur la démarche de concertation préalable_

2.1. Les objectifs de la concertation_

Le projet d'usine sur le site de Billy-Berclau - Douvrin a fait l'objet d'une concertation préalable en amont de l'enquête publique. Cette concertation est régie par le code de l'environnement (article L121-8 et L121-16 CE) et intervient en parallèle des premières études conduites sur le projet.

La concertation préalable est une procédure organisée en amont d'un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire. Cette procédure, décrite aux articles L. 121-1 et suivants du code de l'environnement, vise à :

- débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques du projet ;
- débattre du projet porté par le maître d'ouvrage, des alternatives à ce projet, et enfin de sa non mise en œuvre (option zéro) ;



- ↘ débattre des impacts environnementaux, des enjeux socio-économiques et des effets du projet sur l'aménagement du territoire ;
- ↘ informer le public et répondre à ses interrogations sur l'état d'avancement du projet, ses objectifs et ses effets ;
- ↘ enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés par le public ;
- ↘ éclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner à son projet et sur les modifications à lui apporter.

Compte tenu de la nature et du montant de l'investissement, ACC a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au titre de l'article L121-8 du code de l'environnement. La CNDP a décidé le 4 novembre 2020 de ne pas organiser de débat public et de confier la mise en œuvre de la concertation au porteur de projet, sous l'égide de deux garants, qu'elle a nommés le 16 novembre 2020, Etienne BALLAN et Anne GIRAULT. Enfin, c'est la CNDP qui a approuvé le dossier de concertation et les modalités, au cours de sa séance du 3 février 2021.

Les décisions de la CNDP relatives au projet ACC d'usine de production de batteries sont consultables sur cette page : <https://www.debatpublic.fr/projet-dusine-batteries-electriques-automobiles-gigafactory-douvrin>

2.2. Déroulement et modalités de la concertation_

Retrouvez tous les documents sur les événements organisés pendant la concertation (vidéos, diaporamas des intervenants, compte-rendu, etc.) sur la [page des comptes-rendus et replays du site internet de la concertation](#)

La concertation a donné lieu, sur une période de deux mois du 25 février au 23 avril 2021, à 13 événements mêlant une très grande variété de modalités d'expression et de rencontres, avec un rythme assez soutenu.

3 réunions publiques :

- ↘ Une réunion publique d'ouverture de la concertation à Billy-Berclau, le 10 mars
- ↘ Une réunion publique de synthèse de la concertation à Lens, le 20 avril
- ↘ Une réunion publique sur la sécurité industrielle à Douvrin, le 7 avril

1 atelier :

- ↘ Un atelier sur la thématique « compétences et formations » à Béthune, le 25 mars

4 webinaires :

- ↘ Un cycle de trois webinaires nationaux portant sur : la mobilité électrique au service de la transition énergétique (16 mars) ; la politique industrielle en faveur de la mobilité électrique (30 mars) ; les impacts environnementaux des batteries (13 avril)
- ↘ Un webinaire régional abordant les questions de l'emploi et de la formation, le 15 mars.

4 rencontres de proximité sur le secteur de Billy-Berclau - Douvrin :

- ↘ Centre commercial Carrefour Auchy-les-Mines, le 10 mars
- ↘ Marché de Liévin, le 24 mars
- ↘ Marché de La Bassée, le 25 mars



↳ Marché de Wingles, le 7 avril

2 émissions TV et radio :

↳ [Emission sur Radio Plus à Douvrin](#), diffusée en direct le 7 avril de 16h à 17h

↳ [Emission sur Télé Gohelle](#), diffusée le 9 avril à partir de 16h (puis boucle de rediffusions jusqu'au mardi 13 avril)

La plupart des réunions publiques ont pu se tenir en présentiel à l'exception de la réunion sur la sécurité industrielle du 7 avril, du fait de l'évolution de la pandémie de Covid-19 dans la région. Les rencontres de proximité au centre commercial et sur les marchés ont pu avoir lieu.

Les moyens d'information et de participation mis à la disposition du public sont présentés dans le bilan des garants pages 21 et 22 (site Internet, page Facebook, dossier de concertation, synthèse, panneaux d'expositions, affiches, questionnaire, etc.).

3. Les enseignements de la concertation pour ACC et premiers engagements

3.1. Enseignements sur la concertation_

Comme indiqué dans le préambule, la concertation est un exercice nouveau pour une jeune entreprise comme ACC, créée il y a moins d'un an. A l'occasion cet exercice très exigeant, ACC a pu présenter son projet général et son projet plus spécifique d'usine en allant à la rencontre directe du public notamment sur les marchés ou lors des micros-trottoirs, ce qui est assez inhabituel pour un industriel. ACC a également eu à cœur dès le mois de novembre et jusqu'à l'ouverture de la concertation d'aller voir les acteurs locaux pour leur présenter son projet et recueillir leurs avis : maires, présidents des communautés d'agglomérations, département, Région, SIZIAF, S3PI, etc. Lors de la réunion de synthèse le 20 avril 2021, les élus présents ont d'ailleurs remercié ACC d'avoir consulté les maires dès le début de la concertation.

La variété de modalités d'expression proposée pendant la concertation a offert des cadres propices à l'interaction. Les rencontres sur les marchés en particulier ont permis des échanges très riches qui ont été l'occasion de recueillir les différentes attentes et les craintes de la population. La participation d'ACC à des émissions de radio et de télévision a permis d'étendre la discussion à différentes échelles du territoire et toucher des personnes qui n'ont pas forcément accès à Internet ou pas l'habitude de se rendre à des réunions publiques. L'envoi dans la boîte aux lettres de 532 000 habitants de la synthèse du dossier de concertation avec mise à disposition d'une carte T pour partager son avis ou ses questions est inédit à une telle échelle et avait pour objectif de pallier la fracture numérique.

ACC a su faire preuve de capacité d'adaptation pour répondre aux exigences définies par le protocole sanitaire impliquant plusieurs fois des changements de dernière minute. A ce titre, ACC tient à remercier Mme la sous-préfète et ses services pour leur accompagnement et leur réactivité. Malgré les difficultés conjoncturelles rencontrées, le maître d'ouvrage a réussi à mettre en place les cadres nécessaires à la tenue de la concertation. Les garants notent à cet égard dans leur rapport : « *Dans ces conditions très difficiles, la société ACC et ses prestataires ont fait preuve d'un engagement et d'un grand professionnalisme dans les démarches et notamment dans l'organisation pratique de la concertation* » et « *on doit se féliciter que la plupart des réunions aient pu se tenir malgré tout, et dans des conditions très satisfaisantes* »



En synthèse, ACC a le sentiment d'avoir réussi à mettre à disposition du plus grand nombre des informations et les clés de compréhension nécessaires pour que chacun puisse se forger son opinion sur les grands sujets de cette concertation, notamment grâce à la présence d'experts et de personnes de référence aux profils et expériences variés qui ont pu éclairer le débat. Les équipes d'ACC ont eu à cœur de répondre à toutes les questions avec transparence et sans détour.

Extrait du bilan des garants : « *la qualité de l'information fournie par ACC dans le dossier de concertation, puis au cours des échanges, a été jugée satisfaisante par les garants* ».

Enfin, ACC partage le constat des garants de quelques témoignages s'étonnant de la non-disponibilité de certaines informations (études environnementales détaillées). Ces personnes pensaient qu'il s'agissait de l'enquête publique et ne savaient pas que la concertation préalable se déroule à un stade très précoce du projet où les options restent ouvertes. Et c'est d'ailleurs là l'intérêt de l'exercice : pouvoir soumettre des suggestions pour influencer sur le projet à une étape de sa préparation où cela est encore possible.

3.2. Enseignements sur l'opportunité du projet_

Concernant l'opportunité du projet, ACC tient en premier lieu à souligner le soutien fort de la très grande majorité des participants et des personnes interrogées. Le projet, son intérêt et ses principaux enjeux, - répondre au défi de la transition énergétique, retrouver une souveraineté industrielle et technologique en Europe et accélérer la transition des sites de fabrication de moteurs thermiques – sont bien compris par tous.

Il ressort également des échanges que ce projet est vu – et ACC le perçoit de la même façon – comme participant activement à la dynamique « 3^e révolution industrielle » initiée par les Hauts-de-France, laquelle fait des enjeux environnementaux un moyen de revitalisation du territoire et de développement de l'activité.

Le projet d'ACC est également perçu comme une opportunité de mettre en place un écosystème innovant de la mobilité électrique s'appuyant sur des compétences de pointe qui auront vocation à favoriser l'employabilité de la main d'œuvre locale.

Enfin, les réticences qui ont pu être exprimées vis-à-vis de la mobilité électrique (coût du véhicule électrique, autonomie, manque de bornes de recharge, nature de la source d'électricité pour les alimenter, etc.) ont bien été entendues.

3.3. Enseignements sur la mise en œuvre du projet_

Sur la mise en œuvre du projet, parmi les nombreuses suggestions et contributions qui ont été faites, les questions qui reviennent en priorité – et de très loin – ont trait à l'emploi.

L'emploi, les compétences, les formations

ACC a bien noté le souhait unanime d'une démarche de collaboration avec les acteurs publics locaux afin de développer des dispositifs de formation et de recrutement. ACC a bien entendu également la demande forte d'informations sur les formations proposées dès lors qu'elles seront connues, et une question plus



spécifique sur la place des femmes dans la future usine, ainsi que les actions à déployer pour favoriser leur accès aux métiers de l'industrie.

L'intégration locale du projet et ses retombées

Un certain nombre d'interrogations et de demandes concernant la pérennité d'ACC sur le territoire et sur l'absence de délocalisation future, et plusieurs suggestions relatives à la mobilité partagée pour accéder au site ont été émises. Le souhait de la mise en place d'un écosystème local avec le développement de partenariats locaux. ACC a à ce propos organisé des rencontres avec des prestataires et fournisseurs locaux au mois de mars.

Les questions liées à l'environnement et la sécurité industrielle de l'usine

ACC a bien entendu les demandes de recourir aux énergies renouvelables (panneaux solaires sur le site), ainsi que celles d'être informé sur le fonctionnement de l'usine et sur ses impacts sur l'environnement. A ce titre, la DREAL a indiqué lors de la réunion publique du 7 avril que les lettres de suite de ses inspections seront publiques et consultables par tous sur un site Internet de l'Administration à partir de 2022.

ACC va prendre en compte les attentes exprimées en matière de logistique, notamment pour étudier des alternatives aux transports routiers afin de limiter les nuisances pour les riverains.

Les questions liées aux batteries

Les questions qui ont été soulevées sur le sujet des batteries pour véhicules électriques portaient sur :

- ↘ la bonne gestion des batteries en fin de vie et leur recyclage ;
- ↘ les critères d'approvisionnement (origine des métaux, conditions sociales et environnementales sur les sites d'extraction des minerais) ;
- ↘ les modes de transport envisagés vers l'usine ;
- ↘ l'effet de la production des batteries ACC sur le prix des véhicules électriques jugés globalement trop coûteux aujourd'hui ;
- ↘ la dimension Recherche et Développement afin d'améliorer les capacités de batteries.

Les thèmes qui dépassent le cadre du projet ACC

Plusieurs remarques ont été faites sur des sujets qui ne sont pas du ressort d'ACC :

- ↘ Le coût jugé élevé du véhicule électrique, réservé à une frange de la population.
- ↘ Une attente pour le développement des bornes de recharges.
- ↘ Une volonté de créer un pôle dédié au véhicule électrique dans les Hauts-de-France (assemblage, recyclage, formations, sous-traitance...) autour de l'implantation d'ACC.
- ↘ Des questions sur la capacité du réseau électrique à répondre aux besoins pour la recharge.
- ↘ Des suggestions de partenariats avec d'autres constructeurs automobiles, des recycleurs, des producteurs de bornes de recharges...



3.4. Engagements d'ACC_

A l'écoute des questions, remarques et suggestions des participants à la concertation tout au long du processus, ACC a commencé à mettre en place des mesures et affiné ses réflexions sur les premiers engagements à prendre. Cette section présente ce qu'ACC a déjà engagé ou prévu de faire dans les mois qui viennent sur les sujets d'intérêt ou de préoccupation soulevés.

Sur le plan de l'emploi, de la formation et des marchés de travaux et services :

Sur les sujets liés à l'emploi et aux formations qui sont arrivés en tête des préoccupations, tant des habitants que des acteurs locaux, ACC compte développer la démarche de collaboration avec les acteurs de ces domaines dans les mois à venir. Des échanges réguliers ont déjà été initiés depuis le début de l'année 2021 avec les acteurs publics locaux de l'emploi et de la formation, notamment Pôle Emploi et la Région, à qui ACC a partagé le référentiel des métiers de la future usine. Une analyse des formations, soit déjà disponibles, soit à développer ou à créer sur le territoire pour répondre aux besoins de l'entreprise est en cours. Outre Pôle Emploi et la Région Hauts-de-France, l'AFPI, l'AFPA, l'Education Nationale et les Chambres de Commerce et d'Industrie sont associées à ce processus, en lien régulier avec les services de l'Etat pour travailler sur les profils de compétences recherchés et les plans de formations ou reconversions envisageables pour répondre à nos besoins.

Les postes ACC seront ouverts à tous les candidats. Tous les métiers d'ACC ne seront pas des métiers nouveaux mais chaque métier nécessitera une compétence spécifique, adaptée au besoin de l'entreprise et validée par elle. Le premier critère pour rejoindre ACC sera la compétence. L'Artois et les Hauts-de-France bénéficient d'un bassin d'emplois qualifiés industriels, et plus particulièrement automobiles. A cet égard, le personnel actuellement employé par Stellantis Douvrin a vocation à fournir une contribution importante au pourvoi des besoins d'ACC.

Les grandes familles de métiers déjà identifiées correspondent aux :

- ↳ conducteurs d'installations de systèmes automatisés ;
- ↳ métiers de la maintenance ;
- ↳ logisticiens ;
- ↳ techniciens qualité ;
- ↳ encadrement de l'usine et fonctions support.

Toutes les candidatures pertinentes en termes de compétences par rapport aux besoins pour nos nouveaux métiers, mais aussi en termes de motivation pour porter haut le projet d'ACC, seront examinées avec beaucoup d'intérêt. Le projet ACC constitue ainsi une solution partielle à la baisse de l'activité de production de moteurs thermiques.

L'activité d'ACC va susciter également des emplois indirects et contribuer à la revitalisation économique du territoire de l'Artois. Nous allons investir dans la région et de fait générer des rentrées fiscales qui bénéficieront aux services publics.

ACC s'attachera à assurer par de larges moyens la publicité des emplois disponibles (site Internet ACC, Pôle Emploi, site de la Région, etc.). Elle contribuera également avec les organismes de formation à assurer la promotion des dispositifs permettant d'accéder à ces emplois. Compte-tenu de l'importance du sujet de l'emploi dans le cadre de la concertation, ACC réfléchit à la possibilité de communiquer une information annuelle sur le nombre d'emplois créés.





Enfin, l'entreprise se mobilisera pour favoriser la meilleure intégration dans son effectif de publics parfois éloignés de l'emploi industriel. A cet égard, une action spécifique sera notamment engagée à destination des femmes et des jeunes filles dans le but de permettre à ACC d'employer une part de personnel féminin supérieure à la moyenne de l'industrie. A ce titre dans le cadre de la concertation, des échanges ont eu lieu avec Pôle Emploi, l'association Femmes Ingénieures, le CORIF et le Conseil régional.

Concernant le recours à des entreprises externes, ACC recherche des fournisseurs ou prestataires compétitifs, la compétitivité est un élément clé de la pérennité d'ACC face à la concurrence asiatique notamment.

ACC est favorable au développement d'un écosystème local dédié au véhicule électrique. Il est en effet dans l'intérêt d'ACC de disposer de fournisseurs à proximité de l'usine de Billy-Berclau - Douvrin et donc de faire appel à des fournisseurs locaux, dès lors qu'ils sont en mesure de répondre à la demande et au niveau de performance. L'objectif de l'entreprise est d'avoir une empreinte carbone et environnementale la plus faible possible et de favoriser le développement d'une filière locale de batteries. L'ambition d'ACC est d'avoir plus de 70% de ses fournisseurs basés en Europe. Des rencontres avec des entreprises ont été organisées dans cette perspective avec le concours du SIZIAF, de la CCI et de REV3. Vingt-quatre entreprises ont été rencontrées fin mars. Cette liste a été complétée avec l'ARIA Hauts-de-France. Un certain nombre de services de fourniture de composants peuvent notamment être localisés à proximité de l'usine.

ACC a également mis en place et partagé largement une adresse de contact mail dédiée pour les entreprises qui souhaitent présenter leurs services et fournir la liste des typologies d'achats que nous allons faire. Il est prévu de se renseigner également sur les structures d'insertion type ESAT et EA du territoire qui proposent certaines de ces prestations dont ACC aura besoin pour le site de Billy-Berclau - Douvrin.

Les besoins d'achats identifiés par ACC pour le site de Billy-Berclau - Douvrin sont de trois ordres :

- ↘ ingénierie et construction des bâtiments ;
- ↘ fournitures de composants chimiques et mécaniques entrant dans la production des cellules de batteries ;
- ↘ toute prestation relative aux besoins de l'exploitation, hors produits entrant dans la production des cellules. Il s'agit par exemple des services liés à l'exploitation : des activités de maintenance générales ou spécialisées, le nettoyage tertiaire et technique, le gardiennage, le lavage des vêtements de travail, l'entretien extérieur et des voiries, l'entretien voire la location des chariots automoteurs ou élévateurs, les fournitures d'outillage et de bureau, la restauration, etc. Cela peut concerner également des services liés à la mise en œuvre des ressources humaines (recrutement, formations).

ACC étudie la possibilité, en respectant la confidentialité qui s'impose, de diffuser la liste de ses partenaires locaux.

Sur les questions environnementales

La circulation et le transport de marchandises :

Concernant le transport fluvial et plus largement les alternatives au transport routier : ACC a rencontré les gestionnaires d'infrastructures en charge du transport fluvial et ferré, en particulier VNF, et une étude est en cours en particulier pour le potentiel de transport de nos approvisionnements, à court et moyen termes. L'objectif sera d'identifier toutes les alternatives au transport routier et de réaliser une analyse multicritères des performances environnementales, économiques et techniques de ces alternatives, afin





qu'ACC puisse avoir un outil d'aide à la décision. ACC s'est rapproché de la SNCF et des constructeurs automobiles pour creuser la question de l'expédition de ses modules de batteries.

Pour rappel, il est prévu une quarantaine de poids lourds par jour pour le bloc 1, entre 25 et 30 en entrée et 10 en sortie, du lundi 0h00 au samedi 22h00.

La circulation et le transport des salariés et visiteurs :

Pour diversifier les moyens d'accès à l'usine pour les salariés et réduire l'usage individuel de la voiture, ACC prévoit d'étudier :

- L'existence d'une offre de transports publics aux horaires auxquels les employés d'ACC auront besoin de venir à l'usine, auprès du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, établissement public en charge du réseau de transports en commun sur le territoire des agglomérations de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane. ;
- L'intégration à un plan de mobilité inter-entreprises à l'échelle de la ZI Artois-Flandres, sous réserve de compatibilité avec les horaires des équipes postées ;
- La remise d'un guide des mobilités à chaque nouveau salarié lors de sa prise de poste, afin de présenter précisément l'ensemble des offres de transport pour accéder à l'usine : transport en commun, piste cyclable, co-voiturage, TER, dispositifs des collectivités pour l'aide à l'achat d'un vélo électrique...
- Les façons de promouvoir le covoiturage et l'utilisation du vélo pour l'accès à l'usine (places réservées au covoiturage, blog de co-voiturage au sein de l'usine, parking vélos...).

Le recours aux panneaux solaires :

ACC a lancé des études pour voir ce qu'il est possible de faire sur le site, sur le parking et éventuellement sur le bâtiment de l'usine lui-même, en concertation avec les pompiers par rapport au risque incendie. Au-delà nous avons engagé une réflexion sur la définition de notre politique en matière d'énergie, tenant compte des remarques faites lors de la concertation sur le recours aux énergies « vertes » et décentralisées, ainsi que sur tous les leviers d'optimisation des consommations qui sont élevées dans ce type d'usine. Cela s'inscrira dans une politique plus large d'ACC de contribution à l'objectif de neutralité carbone.

A ce titre, ACC a l'objectif de faire certifier l'usine de Billy-Berclau - Douvrin ISO 50 001 et ISO 14001 pour maîtriser les impacts sur l'environnement et une utilisation plus efficace de l'énergie.

Les informations sur les aspects environnementaux du projet :

Pour l'usine :

ACC réfléchit à différentes façons de mettre à disposition du public/des riverains 2 types d'informations, celles « génériques » et déjà disponibles sur les impacts environnementaux du site et, une fois en fonctionnement, les résultats de notre surveillance environnementale avec un rendez-vous annuel





localement de présentation du bilan de fonctionnement de l'usine. L'équipe de l'usine souhaite en discuter avec le SIZIAF et le S3PI, en collaboration avec les mairies de Douvrin et Billy-Berclau.

Pour répondre à la demande formulée en réunion publique de synthèse du 20 avril 2021, après échange avec la DREAL et le S3PI et en ligne avec leur proposition, ACC propose de passer une fois par an en Commission Nouveaux Projets du S3PI pendant la phase de travaux et de démarrage de l'usine, sur le sujet plus large de l'avancement du projet.

ACC va maintenir actif le site internet de la concertation et tous les documents (dossiers, compte-rendu, vidéos) disponibles jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, ainsi que la fonctionnalité permettant de poster une question ou un avis sur le site.

ACC donnera des informations plus précises sur le recyclage et la valorisation des déchets de l'usine dès qu'elles seront disponibles, sachant que l'objectif est de recycler 90% des déchets. Les filières et partenaires sont en cours d'identification.

Toutes les informations relatives à la surveillance environnementale du site seront transmises à la DREAL.

ACC pourra publier une information annuelle sur le suivi environnemental de l'usine.

Concernant les enjeux environnementaux des batteries :

ACC étudie comment réutiliser et mettre à la disposition du public sous une forme pédagogique et facilement compréhensible par des non spécialistes le contenu du webinar du 13 avril et les contenus du dossier de concertation sur ces questions. Ces contenus auraient vocation à être partagés largement.

ACC publiera les principaux critères environnementaux mais aussi éthiques à respecter par ses fournisseurs, en particulier concernant l'extraction des matières premières.

Sur le plan de la sécurité industrielle :

Les services de secours et l'Etat ont salué la transparence dont font preuve les équipes projet d'ACC sur ce sujet. L'étude de dangers réalisée et en cours d'instruction par les services de l'Etat montre que dans les scénarios de départ de feu, de suppression (explosion) ou de déversement accidentel, les effets restent limités à l'intérieur du site de l'usine.

La DREAL a indiqué lors de la réunion publique du 7 avril que plusieurs contrôles par an seront réalisés car cette usine est d'après eux « hors normes » et que les rapports de ces contrôles seront rendus publics à partir de 2022.

Pour sa part, ACC s'engage à rendre disponibles les informations présentées pendant la réunion du 7 avril et les réponses aux questions posées par les habitants sur la sécurité industrielle du site. En complément, il serait intéressant d'utiliser les outils d'information des communes pour informer les habitants : journal de la commune, page Facebook, site internet et l'application "Ma Ville Connectée" comme l'a proposé le maire de Douvrin.

Une fois l'usine en fonctionnement, ACC envisage de prévoir des journées Portes Ouvertes au moment de la mise en service, puis en cours d'exploitation.



4. Les réponses aux recommandations des garants

Dans cette partie sont présentées les réponses d'ACC aux recommandations des garants qui sont identifiées dans leur bilan du 23 mai 2021 comme étant adressées au porteur de projet.

Recommandation 1 : de l'intérêt des concertations préalables_

Cibles	Recommandations
L'Etat et les futurs porteurs de projets	Il conviendrait que l'Etat s'appuie sur cette concertation pour montrer qu'il y a un vrai intérêt pour le projet, ses porteurs et l'ensemble des parties prenantes à conduire la concertation préalable . Il s'agirait d'informer mieux et en amont les industriels de l'importance et des bénéfices collectifs qu'apportent ces dispositifs pour tous les acteurs, et de l'utilité de saisir la CNDP plus en amont du processus. Il pourrait être demandé à ACC de témoigner de son expérience . Faisant suite à l'engagement de la Ministre Agnès Pannier-Runacher , les garants proposent que les résultats de la concertation et les recommandations lui soit présentés, et que le Ministère engage avec la CNDP un processus d'information et sensibilisation des industriels .

Réponse :

ACC est tout à fait disposé à témoigner de ce que la démarche de concertation a apporté à son projet.

Recommandation 3 : sur la continuité de l'information du public_

Cibles	Recommandations
Porteur de projet et acteurs	Suite à cette concertation préalable une phase de concertation continue sera engagée, également sous l'égide de garants CNDP. Il conviendrait en effet de s'accorder collectivement pour poursuivre la concertation au niveau régional en s'appuyant sur les instances existantes qui ont déjà une large pratique du travail collectif . L'intervention de FNE lors de la réunion de clôture et reprise par la CFDT demande la création d'une commission de suivi .

Réponse :

Voir la proposition conjointe DREAL – S3PI -ACC mentionnée page 14 d'utiliser la Commission Nouveaux Projets du S3PI pour une information annuelle des parties prenantes sur l'avancement du projet.

Recommandation 5 : sur les typologies de véhicules dans lesquels les produits d'ACC seront utilisés_

Cibles	Recommandations
Le porteur de projet	Il convient au porteur de projet de préciser ses objectifs en termes de futures clientèles et d'engagements en termes de responsabilité globale d'entreprise vis-à-vis de l'usage final de ses batteries .

Réponse :

Des discussions sont en cours avec d'autres constructeurs automobiles que Stellantis afin de diversifier le débouché commercial de l'usine. Une attention accrue sera portée aux besoins du marché européen.

ACC produit les cellules et modules de batteries répondant aux besoins et spécifications données par ses clients. La question de l'usage des cellules et modules est à poser aux constructeurs automobiles.

Le projet ACC constituera ainsi une vitrine du savoir-faire technologique français et de la région au niveau international.

Recommandation 7 : sur l'émergence d'une filière de recyclage des batteries_

Cibles	Recommandations
L'Etat, le porteur de projet et les acteurs économiques	Au vu des attentes et de la dynamique enclenchée à l'occasion de la concertation, il semble opportun de poursuivre avec les parties prenantes de la filière et les acteurs publics régionaux, le travail sur l'émergence d'une filière du recyclage des batteries .

Réponse ACC :

Le recyclage des batteries est une obligation réglementaire. Le recyclage des batteries de véhicules est de la responsabilité des constructeurs automobiles. Pour faire une comparaison, lorsqu'on achète un téléphone portable, le responsable du recyclage du téléphone est Apple, Samsung, Huawei, etc. et non les fabricants des différents composants du téléphone : le fabricant de l'écran, celui de la coque, celui de la batterie, etc.

Des matériaux recyclables

Il n'en demeure pas moins que pour ACC, le recyclage des batteries est une forte préoccupation. ACC va concevoir ses cellules et ses modules pour qu'elles soient recyclables. Concrètement, cela signifie qu'ACC va utiliser des matériaux recyclables et va veiller à ce que ses modules soient facilement démontables, réparables et insérables dans les filières de recyclage.

Collaborer et stimuler la filière recyclage des Hauts-de-France

ACC collabore également activement à l'émergence d'une filière de recyclage avec les chimistes d'une part, qui sont ceux qui fournissent la matière première aux fabricants de composants comme ACC, et avec les constructeurs automobiles d'autre part.





Dans les Hauts-de-France, nous discutons avec TEAM2 le pôle de compétitivité sur le cycle de vie des matières et matériaux et notamment la valorisation des déchets issus du recyclage pour renforcer l'économie circulaire en France et en Europe. Notre installation dans les Hauts-de-France permettra de bénéficier et de stimuler la grande concentration d'industriels et des partenaires spécialisés sur cette filière. La région est identifiée dans le monde comme un important berceau d'innovations sur cette filière, tant chez des acteurs industriels de première transformation que chez ceux du recyclage.

Stimuler le développement de filières de recyclage en France et en Europe

ACC va participer à des projets de R&D pour développer de nouveaux procédés et filières de recyclage pour les matières entrant dans la composition des batteries, en particulier dans le cadre de l'IPCEI mais pas uniquement. Pour cela, l'entreprise va envoyer à ceux qui fabriquent la matière active (matériaux de cathode et d'anode) et des recycleurs nos déchets de production pour qu'ils testent leurs nouveaux procédés de recyclage sur des lignes de test. Dans un premier temps ces rebuts de production proviennent du centre de R&D de Bruges (33), puis de l'usine de test de Nersac (16).

ACC est par exemple au comité de pilotage du projet « Recyvabat » porté par ORANO. Ce projet RECYVABAT a pour objectif de développer un procédé complet de recyclage des batteries Li-ion de véhicules électriques en intégrant la pleine valorisation des matières stratégiques. Ce projet permettra ainsi d'assurer la souveraineté nationale pour l'approvisionnement en métaux critiques, dans un schéma d'économie circulaire. Les entreprises partenaires d'ORANO pour ce projet (SAFT, PAPREC, MTB Technologies) prévoient de créer jusqu'à 3 000 emplois en France d'ici 2030. L'investissement est de 21 M€ et sera soutenu à hauteur de 6,1 M€.

ACC aura enfin des matières issues de ses procédés de production à recycler à l'usine de Billy-Berclau - Douvrin, avec un objectif de 90% de ses déchets recyclés. Des discussions ont commencé avec plusieurs prestataires potentiels localement pour récupérer les solvants dans les eaux usées industrielles par exemple.

Réponse du Conseil régional des Hauts-de-France au titre des acteurs économiques



La Région Hauts de France travaille sur le sujet du recyclage depuis plusieurs années notamment en lien avec la dynamique REV3. L'aspect recyclage « batteries » s'intègre donc dans la stratégie plus globale et les politiques appliquées.

A ce titre, une feuille de route « Economie circulaire » a été adoptée en séance plénière le 19 novembre 2020. Elle comprend notamment un volet spécifique « Faire des Hauts-de-France le berceau d'une métallurgie renouvelée » avec 2 axes :

- le recyclage innovant des métaux nécessaires à la transition énergétique et numérique ;
- des collaborations régionales étroites et une R&D ambitieuse.

Concrètement un Appel à Manifestation d'Intérêt « recyclage batteries » de tous types a été lancé et les retours sont en cours d'analyse.

Afin de les mettre en place ses actions, et répondre aux enjeux de formations, développement, recherche, des outils d'accompagnement ont d'ores et déjà été prévus notamment dans la prochaine programmation Feder 21-27, React EU, OIR.

L'écosystème régional dispose d'un terreau favorable à ce positionnement de leader du recyclage via :

- L'implantation d'ACC est une des premières briques pour accompagner la mutation de la filière automobile régionale vers l'électromobilité durable.
- Team 2, seul pôle de compétitivité en France travaillant sur ces sujets.
- Des acteurs déjà engagés : RENAULT Douai (utilisation de batteries automobile de seconde vie pour le stockage stationnaire de l'énergie sur site).



- L'AFPA d'Hazebrouck, (formation sur le démantèlement de batteries de véhicules électriques).
- Une série d'acteurs industriels engagés ou mobilisables sur le recyclage des batteries Li-ion.
- Des acteurs en R&D mobilisables : les laboratoires LRCS d'Amiens ou UMET de Lille, la société TND, centres de R&D d'entreprises.
- Les fédérations professionnelles : UIMM, A3M.
- Les acteurs de la recherche et de l'innovation : BRGM, CETIM, CRITT M2A, CREPIM, HUB énergie LRCS.

La Gigafactory ACC doit et est nécessairement partie prenante ; des échanges ont déjà été amorcés et seront prolongés afin de répondre aux enjeux régionaux, européens de transition de la mobilité.

Recommandation 9 : sur l'étude de dangers_

Cibles	Recommandations
Le porteur de projet	L'étude de dangers devrait être publiée au plus tôt après la concertation, sans attendre et diffusée largement. Il sera important qu'elle puisse répondre à toutes les inquiétudes exprimées et être suivie d'informations régulières au niveau local.

Réponse :

ACC rendra publique l'étude de dangers et son résumé non technique après la fin de l'instruction par les services de l'Etat et que la recevabilité du dossier de demande d'autorisation pour l'usine de Billy-Berclau - Douvrin aura été prononcée, au moment de l'enquête publique.

Comme indiqué page 15 du présent document, ACC s'engage à rendre disponibles les informations présentées pendant la réunion du 7 avril et les réponses aux questions posées par les habitants sur la sécurité industrielle du site.

Recommandation 10 : sur les activités de R&D dans les Hauts-de-France_

Cibles	Recommandations
Le porteur de projet	Il conviendrait de clarifier le rôle des Hauts-de-France dans la R&D , le recrutement dans cette région et le développement de ces activités dans la région ainsi que la création de partenariats avec les acteurs universitaires et de recherche de la Région.

Réponse :

L'activité de recherche et développement du projet ACC sera menée essentiellement dans le centre de R&D à Bruges près de Bordeaux afin de bénéficier de l'expertise de Saft, historiquement basé à Bordeaux. De plus, la Région Nouvelle-Aquitaine fait partie des financeurs du projet et apporte un soutien actif au projet ACC afin en particulier de maintenir cette activité de R&D de pointe sur son territoire



Le développement, c'est-à-dire les applications de la recherche, est fait pour l'instant en Nouvelle-Aquitaine et une partie des activités de développement sera à l'avenir localisée à Billy-Berclau pour les produits qui seront industrialisés dans l'usine de production.

ACC souhaite développer des partenariats dans la région Hauts-de-France, dans le domaine de la recherche et est déjà en contact avec des laboratoires et entreprises de la région. Ainsi, le fait que le centre de R&D ne soit pas localisé dans les Hauts-de-France ne signifie pas qu'il n'y aura pas d'activité de recherche dans la région.

ACC a rencontré ces derniers mois plusieurs acteurs clés de la recherche et développement dans les Hauts-de-France, comme CRITTM2A et l'INERIS sur la question des essais électriques. ACC s'est également rapproché de plusieurs établissements d'enseignements supérieurs et leurs laboratoires : RS2E, la Faculté des Sciences de l'Artois, CREPIM, l'IG2I en particulier. D'autres rendez-vous sont prévus dans les mois qui viennent : Mines de Douai, Université d'Amiens, etc.

Recommandations 11, 12 et 13 : sur l'emploi_

Cibles	Recommandations
L'Etat, le porteur de projet et les parties prenantes, notamment les syndicats	#11 Il conviendrait de préciser les engagements de chacun pour faire de ce projet et de sa mise en œuvre un laboratoire de la Transition Juste .
Le porteur de projet	#12 Il conviendrait de clarifier le calendrier de suppression des postes à la FM et les embauches par ACC . Nous attirons l'attention sur les éléments de langage concernant le potentiel de création de la part d'ACC et la réalité et le planning du projet par rapport à la FM dans le bassin d'emploi. Les deux processus étant présentés par ACC comme fortement liés, il est important de sortir de l'ambiguïté et d'assumer l'identité de donneur d'ordre entre les décisions prises sur la Française de Mécanique et par ACC.
Les acteurs de l'emploi et de la formation et le porteur de projet	#13 Il conviendrait de présenter de manière transparente et régulière les objectifs en termes de création d'emploi tout en précisant les incertitudes et les limites et préserver ainsi la confiance collective dans le processus de conduite du projet.

Réponse ACC commune aux 3 recommandations 11, 12 et 13 :

Dans le cadre de la concertation, ACC s'est attaché dès les premières réunions à donner de la visibilité sur le nombre et la typologie de création d'emplois envisagée en son sein, et a également indiqué qu'une partie importante de ces emplois avait vocation à être pourvue par du personnel de Stellantis Douvrin sur la base de critères de compétences et de compétitivité, sans oublier la conformité aux objectifs sociaux de l'entreprise (par exemple un taux de féminisation supérieur à la moyenne de l'industrie).





Pour autant, ACC n'a jamais considéré ni indiqué que le transfert ou l'accueil de personnel venu de Stellantis se ferait selon un dispositif de « vases communicants ».

Si le niveau de compétences et de compétitivité du personnel issu de Stellantis Douvrin semble présenter de réels avantages, les emplois d'ACC demeurent ouverts à tous et toutes. C'est dans cet esprit que l'entreprise a engagé avec les principaux acteurs de la formation et l'emploi du territoire - Pôle Emploi, le Conseil régional des Hauts-de-France, l'AFPI, l'AFPA, les CCI, l'éducation nationale – un travail d'identification et de préparation des formations nécessaires pour accéder aux postes ouverts.

Comme il a été indiqué lors de la concertation, les postes de la gigafactory feront l'objet d'une publicité systématique au fur et à mesure de leur ouverture (cf. engagements ACC page 12).

5. Conclusions du maître d'ouvrage

ACC estime que la concertation a été réussie : elle s'est inscrite dans une démarche d'entreprise citoyenne dont le but était d'informer le public de la manière la plus large possible et d'aller à la rencontre du territoire d'implantation de sa future usine. Elle a fait l'objet d'un très haut niveau d'exigence de la part des garants. ACC souhaite, dans un esprit d'équité entre maîtres d'ouvrage, que la concertation soit un exercice aussi exigeant avec des modalités aussi riches pour tous les projets similaires qui seront soumis à la CNDP.

Les échanges ont été extrêmement variés et de grande valeur, grâce à l'implication des équipes ACC, de ses prestataires SYSTRA et HappyDay, et de l'intervention de nombreux spécialistes reconnus qui sont venus éclairer les débats et discussions. Les débats ont permis une grande qualité d'écoute et les porte-parole d'ACC ont répondu à toutes les questions posées par les différents canaux mis à disposition du public. Avec près de 10 000 personnes qui ont exprimé leurs avis, se sont connectées aux webinaires, aux émissions de télévision et radio, ACC estime que c'est une bonne illustration du degré d'intérêt et de participation du public.

ACC a entendu et pris en compte dans son projet les sujets d'intérêt et de préoccupation des riverains et acteurs qui ont participé à cet exercice.

D'ici l'enquête publique qui devrait se tenir au début de l'automne, ACC va continuer d'informer le public et de répondre aux questions, sous l'égide d'un garant qui sera nommé par la Commission nationale du débat public. L'enquête publique portera sur un projet plus détaillé et des études complètes. C'est sur cette base que les autorisations pourront être données par le préfet et que les travaux pourront commencer.